

**C I A S**  
**Airvaudais-Val du Thouet**  
**33 Place des Promenades**  
**79600 AIRVAULT**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet du 10 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix du mois de décembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par M. Olivier FOUILLET président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Assais les Jumeaux.

11 présents : BARIGAULT Jeanne, BARIGAULT Maryse, BRUNET Marie-Hélène, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, JOZEAU Sylvie, MEUNIER Joël, REAU Micheline, ROY Jacques.

**3 pouvoirs**

Lucienne AUBRY a donné pouvoir à Jeanne BARIGAULT

Françoise BRAUD a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Nicole NIVEAU a donné pouvoir à Micheline REAU

**Excusé (e) s :** Jean-Pierre CESBRON, Frédérique DAMBRINE, Jacques LAVIGNE, Hélène MARSAULT, Pierrette MILLASSEAU, Daniel ROBERT, Jean VOYER

**Absent (e) s :**

**Date de la convocation : 5 décembre 2019** ayant pour ordre du jour :

- Décision modificative
- Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocation chômage par le CDG

**Marie-Hélène BRUNET a été élue secrétaire de séance.**

**Procès-verbal de la réunion précédente du 29 octobre 2019** : adopté à l'unanimité.

## DECISIONS MODIFICATIVES

### Mme la Vice-Présidente expose :

Au vu des besoins budgétaires pour la fin de l'année, un ajustement des crédits budgétaires est nécessaire pour permettre les écritures comptables.

**D2019-027**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration valide les décisions budgétaires suivantes :

Section	Groupe	Compte	Observations	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2	64111	Rémunérations principales (Titulaires)	5 000,00 €	
	2	6419	Remboursement sur rémunérations		5 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

## ADHESION AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE MIS A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES

**D2019-028**

Le Conseil d'administration du CIAS Airvaudais Val du Thouet

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ♦ Vu l'article 25 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- ♦ Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 2 décembre 2013 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que leur suivi mensuel, des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- ♦ Vu la convention du 24 décembre 2013 relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- ♦ Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 1er juillet 2019 approuvant la présente convention.

Le Président informe le conseil d'administration que :

- le Centre de gestion a confié au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- ce dernier s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime :
  - ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;

- ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
  - ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
  - ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
  - ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
  - ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.
- Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées et le coût de l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
- Le CDG79 a établi une tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les prestations de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers. Les tarifs fixés correspondent à ceux établis dans le cadre du conventionnement avec le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion :

- ✓ Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :..... **58,00 €**
- ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites.... **37,00 €**
- ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ..... **20,00 €**
- ✓ Suivi mensuel (tarification mensuelle) .....**14,00 €**
- ✓ Conseil juridique (30 minutes) ..... **15,00 €**

Considérant l'intérêt pour l'établissement public d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers.

**Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,**

► DECIDE :

1°) d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

2°) d'autoriser la Vice-Présidente à signer la convention d'adhésion,

► PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

N° de délibération	Objet
2019-027	Décisions modificatives
2019-028	Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocation chômage mis à disposition par le centre de gestion des Deux-Sèvres

A Airvault le 11 décembre 2019

PV affiché le 13 décembre 2019

Le Président  
Olivier FOUILLET.

Le secrétaire de séance,  
Marie-Hélène BRUNET

**Suit le tableau des signatures des autres membres présents à la séance.**

BARIGAULT Jeanne	MARIGAULT Maryse	CHARRIER Maryse	COIFFARD Jean-François	GLORIAU Lucette
JOZEAU Sylvie	MEUNIER Joël	REAU Micheline	ROY Jacques	